

déclarent non remboursable. Pareille sentence a été rendue la semaine dernière, — non pas à Pékin, — mais dans la capitale de l'Italie. Et il est si vrai que l'apathie du ministre d'Angleterre sir Augustus Paget, a été la cause déterminante de l'annexion consommée, que, lorsqu'il y a trois mois, le même ministre s'opposa à la prise de possession, par le gouvernement italien, d'une vigne appartenant au Collège Irlandais, le Gouvernement dut y renoncer, bien qu'il eût convoité la vigne pour le compte... d'un royal chasseur.

Ce rapprochement révèle la trace d'un accord tacite entre le gouvernement italien et la légation anglaise pour exempter les collèges et séminaires étrangers de la vente de leurs immeubles ; cette vente ou conversion, — qui pourra aussi tourner à l'annexion pure et simple, comme on l'a vu plus haut, — ne serait imposée qu'aux propriétés étrangers affectées à l'usage des couvents. Les informations que j'ai prises confirment l'existence de cet accord et font même supposer que l'ambassade de France suivra l'exemple de la légation anglaise. Quant à la raison de la différence qu'on a voulu faire entre les couvents et les collèges ou séminaires, il faut la demander aux caprices des spoliateurs, secondés par la déplorable faiblesse des gouvernements étrangers, attendu que cette diversité de poids et de mesure n'a aucun fondement, ni dans la loi de suppression qui aux articles 23 et 24, prescrit la conversion des immeubles appartenant aux institutions étrangères, sans distinction entre les couvents et les séminaires, ni dans la nature des collèges et séminaires étrangers, dont plusieurs sont dirigés par des congrégations religieuses.

Les excès de la peur. — C'est le temps des défaillances. Plus les ennemis de l'Eglise et de l'ordre social se montrent téméraires, et plus on obéit à la fausse prudence qui dicte des concessions aussi vaines qu'humiliantes et coupables. Mais, vive Dieu ! ce ne sont point les catholiques vraiment dignes de ce nom qui qui transigent de la sorte avec les immuables principes du devoir et de l'honneur. Eux, ils suivent l'exemple du Pontife qui oppose son front d'airain aux assauts de la Révolution. Avec lui ils répètent : *Non possumus, non licet.* Il se rencontre au contraire des politiques retenues pour habiles parce qu'ils s'évertuent à concilier l'erreur révolutionnaire avec la vérité catholique, et qui, en réalité, n'aboutissent qu'à faire liguier contre eux-mêmes, aussi bien les amis que les ennemis de Dieu, selon l'expression du poète :

A Dio spiacenti.
Ed ai nemici sui.

C'est à eux que nous devons un nouveau trait de faiblesse — vraiment nouveau, inouï dans les annales de la généreuse nation qui, jadis, savait tout perdre, *hors l'honneur.*

On sait que le digne capitaine de l'*Orénoque*, M. Briot, n'a pu présenter officiellement ses hommages au Souverain-Pontife lors des réceptions du premier de l'an. Dernièrement, il avait sollicité la faveur d'une audience privée pour lui et son épouse ; et afin d'ôter tout prétexte aux commentaires de la presse quiriniste, il avait demandé et obtenu de ne pas se présenter au Vatican en uniforme d'officier de la marine française. L'audience devait avoir lieu le jeudi 7 mai.

M. Briot ne souhaitait que d'être consolé par la bénédiction pontificale et de pouvoir réitérer au Saint-Père l'expression de son dévouement. C'est le droit de tout catholique. Eh bien !

la veille de l'audience, le capitaine de l'*Orénoque* reçut l'ordre catégorique de ne point se rendre au Vatican pour quelque motif et sous quelque forme que ce fût, *de peur de réveiller les susceptibilités des ennemis de la France!* Mme Briot dut se présenter seule à l'audience et déplorer, aux pieds du Saint-Père, les motifs qui avaient empêché son mari de l'accompagner, même en habit civil.

D'où venait l'ordre?... On le devine. Que craignait-on ? C'est ce qui ne se devine pas.

Assurément Pie IX ne s'est pas trompé de date lorsque, dans son dernier discours aux pèlerins, il a appelé l'esprit de force sur ceux qui gouvernent la France.

Outrages sataniques contre le Vicaire de Jésus-Christ. — Il est utile de rapprocher de cet exemple de crainte puérile l'impudence extrême dont fait preuve la presse sectaire, toutes les fois qu'il s'agit de vilipender le Chef auguste de l'Eglise. On sait que les Francs-Maçons se préparaient à tenir le 24 mai un congrès général dans la vallée du Tibre. A ce propos la *Revista della Massoneria*, qui paraît à Rome deux fois par mois, a publié sous forme de programme un article où éclate dans toute son horreur la haine diabolique de la secte contre l'Eglise et contre le Vicaire de Jésus-Christ. J'en extrais en frémissant un passage plein de blasphèmes qui a dû, selon l'habitude, passer sous les yeux du procureur du Roi, et que ce fonctionnaire, si prompt à sévir contre la presse catholique, n'a pas jugé à propos de poursuivre :

« Ces hommes (*les délégués de Maçonnerie*) se réunissent prochainement. La nouvelle Eglise maçonnique mine déjà les « somptueux édifices du paganisme ressuscité (*c'est-à-dire les églises catholiques*), et bientôt l'équerre du Franc-Maçon fera voler « en éclats la crose riche en pierreries que porte maintenant ce « lui qui, avec une ironie cynique, s'appelle le serviteur des ser- « teurs de Dieu. CETTE BÊTE MÉCHANTE sera enfin rejetée « dans l'enfer. »

Puissent du moins ces outrages abominables ouvrir les yeux de ceux qui croient encore à l'efficacité de la loi des garanties ou qui traitent d'exagérées les lamentations des catholiques sur le deuil de la Ville-Sainte et sur la captivité de Pie IX !

Fête réparatrice et anniversaires. — Notre Saint-Père le Pape a bien prouvé que nous devons gémir de la condition où se trouve réduite la cité pontificale, en ordonnant qu'on ajoutât la récitation du *Miserere* aux prières du *Trudum* solennel que les catholiques avaient résolu de célébrer en l'honneur de la bienheureuse Mère de Dieu, sous le vocable spécial de *Secours des chrétiens*, afin de protester autant qu'il est en eux contre les blasphèmes de la secte maudite. La fête de Marie, *Auxilium Christianorum*, a été célébré le 24 mai, le jour même où s'est réuni le congrès maçonnique. Elle a été entourée de toute la pompe possible à Rome et dans les Etats de l'Eglise, où elle fut instituée par Pie VII en souvenir et remerciement perpétuel de son glorieux retour en 1814, après les cinq années de dure captivité que lui fit subir l'empereur mort captif à Saint-Hélène. C'était là un anniversaire de bon augure et bien capable de mettre en appréhension ceux-là mêmes qui ne croient pas aux promesses indéfectibles du Fils du Dieu.

Le 83^e anniversaire de la naissance de IX, qui a été célébré le 13 de mai, a fourni également aux catholiques l'occasion de témoigner d'une manière éclatante leur dévouement au Pontife bien-aimé. Dans cette seule journée, le Saint-Père a reçu près